

**SACD**

LE MAGAZINE

AUTOMNE • 2016

# OÙ SONT LES FEMMES?



## TOUJOURS PAS LÀ !

Bilan 2012-2017





**ÉDITO** p.03  
par Jacques Fansten, président de la SACD

**TRIBUNE** de Pascal Rogard p.04

**DOSSIER**

**Où sont les femmes ?  
Toujours pas là !**

Bilan 2012-2017 p.06  
Les chiffres en 2016 p.08  
Des propositions pour demain p.09

**INTERVIEW** p.10  
Andréa Bescond, la danse des mots

**INTERVIEW** p.12  
Blanche Gardin  
"Le One est un tel saut dans le vide..."

**SOCIAL**

L'action sociale à la SACD p.14  
Auteurs Solidaires, c'est parti ! p.16

**INTERNATIONAL**

Deux jeunes auteurs francophones  
primés par la SACD p.17

**FORMATION**

La Fémis fête son 30<sup>e</sup> anniversaire p.18  
CEEA : 20 ans dédiés à l'écriture de scénario p.19

Fonds Web Séries : place à l'innovation p.19

**AGENDA** p.20  
Festivals et spectacles Automne-Hiver 2016

**ACTION CULTURELLE** p.22  
Les fonds SACD

Retrouvez  
toutes les  
informations sur

[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)



Rejoignez-nous sur  
**Facebook**

[www.facebook.com/sacd.fr](http://www.facebook.com/sacd.fr)

Suivez-nous sur

**Twitter**

@SACDParis

# Urgence Européenne



© LN PHOTOGRAPHERS

PAR **JACQUES FANSTEN**,  
PRÉSIDENT DE LA SACD

Si un auteur, l'un d'entre nous, avait imaginé ces personnages ou cette situation, que n'aurait-il pas entendu : trop facile, trop gros, manichéen, irréaliste...

Ils n'étaient pas les « chevaliers blancs » qu'ils prétendaient être, ceux contre qui, pendant dix ans, nous avons dû nous mobiliser parce que, au nom d'une Europe ayant pour seule boussole la « loi du marché », ils ont inlassablement attaqué les régulations nationales qui protègent les auteurs et la diversité culturelle.

José Manuel Barroso, ce président de la Commission européenne qui nous a tant menti et dont Costa Gavras avait déclaré « cet homme est dangereux », est dorénavant le conseiller et le lobbyiste de Goldman Sachs. Le brave homme !

Neelie Kroes, sa vice-présidente, qui affirmait « le droit d'auteur n'est pas adapté à l'Europe » et qui, au nom de la concurrence, a protégé les dérives des géants d'Internet, cachait qu'elle était administratrice d'une société offshore au Panama et est désormais salariée de Uber, qu'elle soutenait depuis longtemps. Récompense pour services rendus ?

Leur cynisme a beaucoup nui à l'idée européenne.

N'est-il pas temps de lui donner une autre ambition ? Et, face aux menaces extérieures comme à la défiance croissante, de privilégier ce qui seul rapproche et unit les peuples : leurs cultures et leurs créations dans toute leur diversité ?

Aujourd'hui, il y a quelques progrès et la Commission européenne envisage enfin de réguler les opérateurs de services audiovisuels sur Internet. C'est encore bien timoré et les obligations envisagées d'exposition d'œuvres européennes sont trop légères. De même, il nous faut imposer un principe : ceux qui exploitent des œuvres doivent contribuer à en produire de nouvelles.

L'Europe se doit de protéger ses auteurs face à ces puissantes multinationales qui risquent de formater les œuvres en imposant un seul modèle. Puisque la Commission envisage de réformer le droit d'auteur, il faut saisir l'opportunité et renforcer les droits des auteurs dans toute l'Europe, par exemple en assurant à tous une véritable rémunération proportionnelle.

Il n'y a, dans l'UE, que trois pays où existe un droit inaliénable à rémunération proportionnelle : la France, l'Italie et l'Espagne. Ne serait-ce pas une belle idée que, dans toute l'Europe, les auteurs se voient garantir cette juste rémunération ? À ce stade, la Commission n'a pas retenu cette idée mais nous la défendrons avec conviction auprès des députés européens.

Ce serait la meilleure réponse à ceux qui affirment que le droit d'auteur est un frein à la circulation des œuvres en Europe. C'est faux, les auteurs veulent que leurs œuvres soient vues. Une politique volontariste, avec des protections et des règles communes, y contribuerait. Dans la loi « création » adoptée en juillet en France, nous avons enfin obtenu le principe d'une « exploitation suivie des œuvres », c'est-à-dire l'obligation pour ceux qui en détiennent les droits de faire les meilleurs efforts pour les exposer. Ce principe pourra-t-il s'étendre à l'Europe ?

Dans le spectacle vivant comme dans l'audiovisuel il faut mieux montrer et faire circuler ce qui se crée dans chacun des pays. Cette même loi « création » s'est ainsi fixée un objectif prioritaire : améliorer la place réservée aux auteurs francophones contemporains. Il faut que cette volonté devienne concrète, en France, bien sûr, mais aussi en Europe.

L'Europe a besoin de rénover et de consolider son modèle culturel. C'est une urgence. ■

# La diffusion des œuvres : ça bouge !



© AGENCE ENGUERAND

PAR **PASCAL ROGARD**, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Trois mois après sa promulgation, la loi liberté de création produit ses premiers résultats. C'est ainsi que le 11 octobre, a été signé au ministère de la Culture et de la Communication l'accord sur l'obligation de recherche d'exploitation suivie des œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Le titre est alambiqué mais cet accord signé par les représentants des auteurs, des producteurs, des distributeurs, des catalogistes, des exploitants, des chaînes de télévisions et de plateformes de vidéo à la demande vient donner une traduction concrète et définir les modalités d'un principe clair et désormais gravé dans le marbre de la loi : les producteurs – et ceux qui détiennent les droits et les mandats – doivent fournir leurs meilleurs efforts pour assurer l'exploitation des œuvres, en garantir la disponibilité et renforcer leur accessibilité.

Le principe est simple, mais il ne faut pas oublier que c'est le fruit d'une mobilisation et d'un engagement politique qui a dû se déployer sur plusieurs années.

Mobilisation des auteurs d'abord qui ont toujours pour objectif d'assurer la plus large visibilité à leurs œuvres

et d'éviter qu'elles ne soient condamnées à une invisibilité définitive.

Engagement sans faille de la SACD également qui a fait face à des alliances souvent hétéroclites et toujours opposées à l'idée d'une obligation explicite en faveur de la diffusion des œuvres.

Rien n'aurait non plus été possible sans le soutien que le gouvernement a apporté à cette mesure lors des débats parlementaires autour du projet de loi et sans le consensus et la volonté forte des parlementaires, de droite comme de gauche, députés comme sénateurs, de faire de cette obligation un principe essentiel de la relation entre auteurs et producteurs. Au-delà, c'est aussi le rôle du CNC qui doit être souligné et salué, tant l'investissement et la disponibilité de ses dirigeants ont été indispensables à la conclusion de cet accord professionnel.

Avec cet accord, étendu par arrêté ministériel et donc applicable partout en France et par tous, les auteurs ont à la fois un cadre et un outil. En fixant les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette obligation de recherche d'exploitation suivie des œuvres, les représentants des auteurs et des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel ont déterminé les obligations qui doivent être respectées par ceux auxquels les auteurs ont cédé leurs droits : obligation de conserver en bon état les éléments ayant servi à la réalisation de l'œuvre, de faire leurs meilleurs efforts pour rendre l'œuvre disponible dans des formats et supports adaptés aux modes d'exploitation, d'informer l'auteur des efforts engagés pour assurer l'exploitation de l'œuvre, de respecter certains délais pour que l'obligation soit présumée remplie...

---

Les auteurs ont à la fois  
**un cadre et un outil.**

---

---

## L'accord doit vivre, être respecté pleinement.

---

Cet accord est tout sauf un catalogue de bonnes intentions. C'est à la fois un outil de responsabilisation des professionnels qui n'ont pas tous et toujours fait les efforts nécessaires pour exploiter les œuvres et un socle sur lequel vérifier la réalité des engagements pris. Il est d'emblée opérationnel et sera un instrument utile dans les mains des auteurs pour faire valoir leurs droits, demander des comptes et s'assurer que les efforts sont faits pour rendre leurs œuvres disponibles. Naturellement, la SACD sera aux côtés de celles et de ceux qui auront besoin d'aide, d'appui et de conseils et pourra aussi les accompagner dans leurs démarches auprès de l'AMAPA ou de tout autre organisme qui sera désigné pour organiser une médiation en cas de difficultés.

C'est évident, une étape importante a été franchie avec cet accord.

Elle l'a été au profit des auteurs et de la diffusion des œuvres et surtout au bénéfice du public qui doit avoir un accès plus facile aux films, en particulier sur les plateformes de vidéo à la demande. Pour autant, nous ne sommes pas au bout du chemin. L'accord doit vivre, être respecté pleinement, servir une meilleure exploitation des œuvres sur la durée. C'est pourquoi un bilan sera dressé dix-huit mois après son entrée en vigueur et un observatoire de l'exploitation des œuvres sera très prochainement mis en place auprès du CNC.

Aller plus loin, c'est aussi étendre cette avancée française en Europe. Il est temps de se rendre compte que le dynamisme de la création européenne et la diversité du patrimoine audiovisuel et cinématographique européen sont une chance et un atout pour une Europe qui doit se donner les moyens de les soutenir. Ce soutien n'est pas uniquement sonnante et trébuchant, il doit aussi se matérialiser via la mise en place d'un système juridique qui encourage la diffusion des œuvres.

Chaque pays de l'Union européenne devrait ainsi consacrer cette obligation de tout mettre en œuvre pour renforcer la disponibilité des œuvres. C'est d'ailleurs aussi un préalable à la volonté, souvent entendue à la Commission et au Parlement européen, de mieux faire circuler les œuvres en Europe.

À l'heure du développement du numérique qui offre beaucoup de nouvelles opportunités d'exposition des

œuvres et de la révision de la directive sur le droit d'auteur qui est un véhicule parfait pour porter cette ambition, il serait coupable que l'Europe n'inscrive pas dans son droit cet engagement à mettre l'exploitation suivie des œuvres au cœur de sa politique audiovisuelle.

Je ne doute pas que tous les professionnels qui ont signé cet accord à Paris n'iront pas à l'encontre et soutiendront, même à Bruxelles, l'adoption un tel principe.

Dans cette volonté de faire vivre les œuvres, il est aussi une autre politique que la France devrait faire évoluer : la chronologie des médias. Figée depuis six ans dans des équilibres passés qui ne tiennent compte ni du développement des plateformes numériques, ni des bouleversements du paysage audiovisuel, ni des usages du public, la chronologie est un monument des temps anciens et un totem pour tous ceux qui voudraient que rien ne change. Mais, est-ce là l'urgence, refuser d'évoluer ?

Les auteurs sont les premiers à vouloir protéger les mécanismes spécifiques de financement de la création audiovisuelle et cinématographique qui reposent souvent sur l'acquisition d'exclusivités. Ce sont aussi les premiers à vouloir que leurs œuvres soient disponibles et accessibles. Aujourd'hui, ce sont surtout les premiers à être pénalisés par une réglementation ahurissante qui va jusqu'à interdire à un film d'être diffusé entre 10 et 36 mois après sa sortie en salles, même si aucune chaîne, gratuite ou payante, ne l'a acheté ou préacheté. Qu'on le veuille ou non, c'est une forme de censure et une atteinte à la liberté d'expression des créateurs.

De prochaines concertations sur la réforme de la chronologie des médias sont annoncées. Espérons qu'elles iront plus loin que les précédentes qui s'étaient soldées par des constats d'échec et n'avaient pas permis d'apporter une flexibilité et une souplesse désormais indispensables.

Améliorer la diffusion des œuvres : reconnaissons-le, l'enjeu n'est pas mince car c'est finalement celui de la capacité de nos politiques culturelles à répondre au défi du numérique, à enrichir et à renforcer le lien entre les créateurs, leurs œuvres et le public. Un enjeu aussi culturel que politique. Un enjeu qui continuera à mobiliser et à engager résolument la SACD. ■

# Où sont les femmes ? Toujours pas là !

Depuis cinq ans, la SACD récolte méthodiquement, saison par saison le nombre d'œuvres de femmes programmées dans le spectacle vivant et diffusées au cinéma et à la télévision, le nombre de femmes à la tête d'établissements culturels et audiovisuels, d'orchestres... Malgré quelques améliorations ici ou là, le constat est sans appel : la présence de femmes reste plus que faible. En cette année présidentielle, il est temps d'aller au-delà des promesses et des incitations et de prendre des mesures fortes et concrètes.



# Bilan 2012-2017

À ceux qui avanceraient l'argument que s'il n'y a pas beaucoup de femmes autrices, compositrices ou cheffes d'orchestre c'est parce que cela les intéresse moins que les hommes, on donnera ce simple chiffre : 52 % des étudiants en spectacle vivant sont... des femmes. Puis, étrangement, lorsqu'on dresse un bilan chiffré sur cinq ans (2012-2017), on se retrouve avec 1 % de compositrices, 4 % de cheffes d'orchestre, 5 % de librettistes, 21 % d'autrices, 23 % de solistes instrumentistes, 27 % de metteuses en scène et 37 % de chorégraphes.

Au niveau des postes de direction, des progrès ont été faits ces dernières années, sous l'impulsion notable d'Aurélié Filippetti lorsqu'elle était ministre de la Culture et de la Communication. En adoptant le principe de parité dans les processus de nomination, elle a changé la donne. Les chiffres compilés 2012-2016 montrent que la part de femmes directrices de lieux de création et de diffusion du spectacle vivant subventionnés par le ministère varie de 11 % pour les maisons d'opéra à 28 % pour les scènes nationales, en passant par 20 % pour les CDN et 18 % pour les CCN. Mais au 1<sup>er</sup> août 2016, aucun théâtre national n'était dirigé par une femme et seulement 25 % des CDN l'étaient... Nous sommes encore loin de la parité.

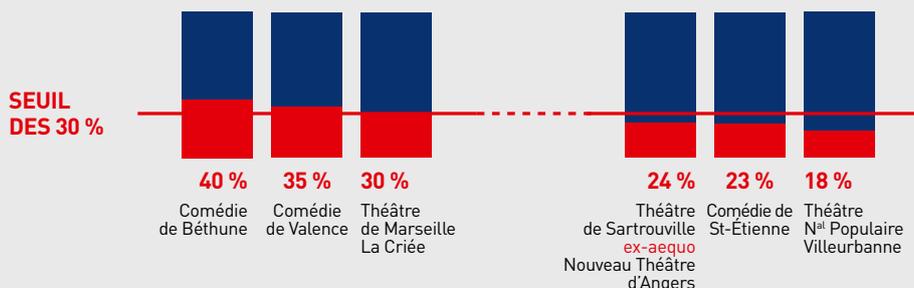
En passant au peigne fin les programmations des théâtres nationaux, CDN, Opéras et Orchestres entre 2013 et 2017, difficile de constater une amélioration nette (cf. graphique ci-contre). Considérant que les résultats sont encourageants à partir de 30 % – dans son rapport en 2006 Reine Prat établissait un seuil à hauteur de 33 % à partir duquel le groupe minoritaire

n'est plus perçu comme tel – on voit bien le chemin qui reste à parcourir. Certains lieux ont fait des efforts notables et durables : la Comédie de Béthune, la Comédie de Valence, le Théâtre de Marseille-La Criée, mais aussi le théâtre de la Commune à Aubervilliers, où la part des autrices et metteuses en scène augmente régulièrement depuis 2013 ; le Port de la Lune - Théâtre National de Bordeaux en Aquitaine,

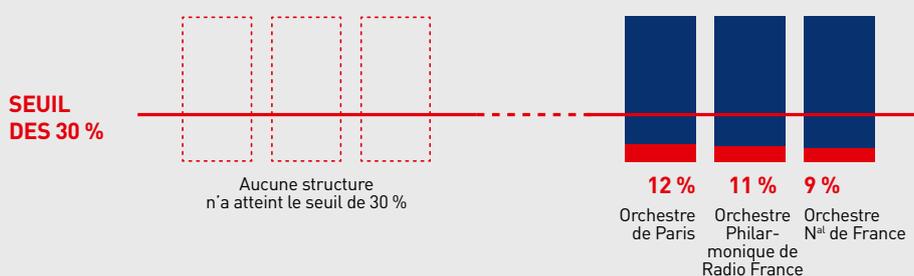
où, malgré quelques variations, la part de femmes avoisine toujours le seuil des 30 % et où, cette saison, les femmes mettent en scène un peu plus de la moitié des spectacles ; ou bien encore la Comédie de Poitou-Charentes, avec une programmation presque paritaire en 2016-2017.

Mais la plupart ne semblent pas avoir pris en compte la représentativité des femmes parmi les ■■■■

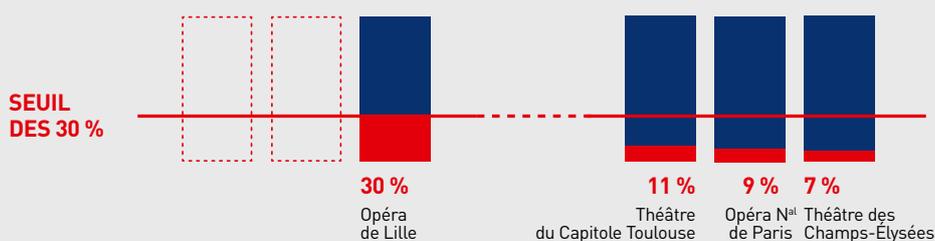
## Centres Dramatiques Nationaux



## Orchestres Nationaux



## Opéras



■■■ auteurs et compositeurs joués. En musique la situation est réellement défavorable aux femmes. La plupart des programmations des Orchestres Nationaux plafonnent entre 15 % et 20 % de femmes (cheffes d'orchestres et solistes instrumentistes), un certain nombre d'orchestres et d'opéras ne programment pas une seule cheffe d'orchestre sur plusieurs saisons et lorsque c'est le cas, ces femmes font figure d'exception (on voit rarement plus d'une femme cheffe d'orchestre dans une même saison). Seule exception notable : l'Opéra de Lille qui atteint le seuil des 30 % sur les cinq dernières années.

Dans le secteur audiovisuel, les femmes semblent se faire plus de place que dans le spectacle vivant, notamment aux postes de direction : en 2016 on compte même 3 femmes sur 5 parmi les présidents des entreprises de l'audiovisuel public et 67 % de femmes dans les directions des antennes du même audiovisuel public. Mais la situation est tout autre au niveau des auteurs où l'on reste loin de la parité. Ainsi, entre 2010 et 2014, seulement 12 % des fictions diffusées à la télévision (TNT gratuite et bouquet Canal+) étaient réalisées par une femme et 35 % écrites par une femme. Les chiffres sont respectivement de 10 % et 28 % pour l'animation. Et de 20 % et 22 % pour les films de cinéma. Si les scénaristes s'en sortent un peu mieux, les réalisatrices perdent du terrain au fil des ans : elles représentaient 25 % des réalisateurs de films sortis en salles en 2012, 18 % en 2013, 21 % en 2014 et... 14 % en 2015. Seulement 10 % de films réalisés par des femmes en Compétition officielle du festival de Cannes en moyenne sur la période 2013-2016 (14 % en 2016). Décidément, le compte n'y est pas. ■

## Les chiffres en 2016\*

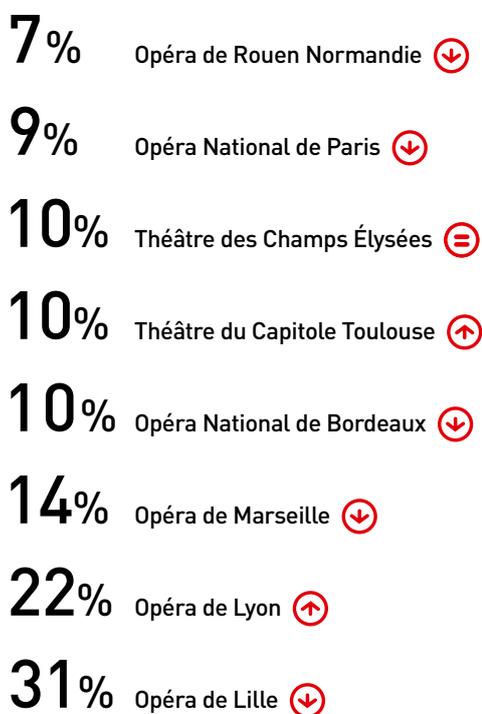
- 6% des œuvres musicales contemporaines programmées sont composées par des femmes ↑
- 6% des concerts ou opéras sont dirigés par des femmes ↑
- 7% des 100 plus grandes entreprises culturelles françaises sont dirigées par une femme
- 14% des œuvres de fiction (fictions TV, animation et cinéma) diffusées à la TV en 2014 sont réalisées par des femmes ↓
- 14% des films sortis en salle en 2015 réalisés ou co-réalisés par des femmes en France ↓
- 24% des textes joués sont écrits par des femmes ↑
- 29% des spectacles (pièces de théâtre et opéras) sont mis en scène par des femmes ↑
- 29% des solistes instrumentistes sont des femmes ≈
- 30% des œuvres de fiction (fictions TV, animation et cinéma) diffusées à la TV en 2014 sont écrites par des femmes ≈
- 31% des établissements publics culturels sont dirigés par une femme

### Au 1<sup>er</sup> août 2016

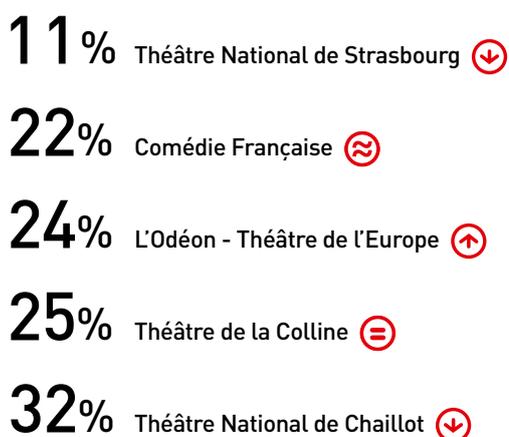
- 0% de femmes à la direction des Théâtres Nationaux =
- 13% des Centres Chorégraphiques Nationaux sont dirigés ou co-dirigés par une femme ↑
- 15% des Maisons d'Opéra sont dirigées par une femme =
- 25% des Centres Dramatiques Nationaux et Régionaux sont dirigés ou co-dirigés par une femme ≈
- 29% des Scènes Nationales sont dirigées par une femme ↑

\* Cette étude a été pilotée par Muriel Couton et réalisée par Stéphanie Herr.

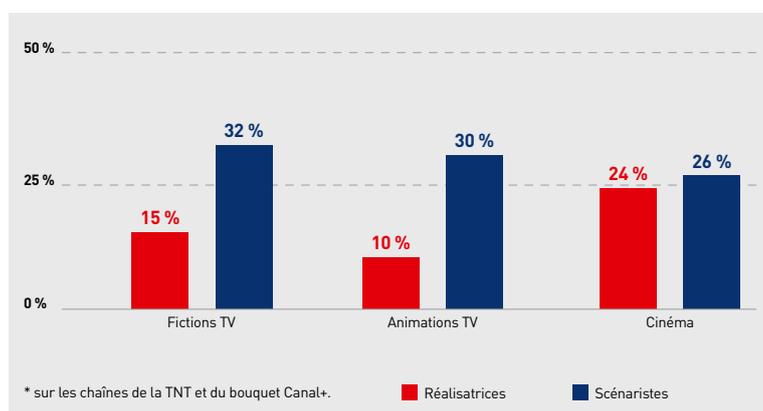
## Les artistes femmes programmées dans les opéras (saison 2016-2017)



## Les artistes femmes programmées dans les théâtres nationaux (saison 2016-2017)



## Les réalisatrices et scénaristes d'œuvres diffusées à la télévision en 2014\*



# Des propositions pour demain

La SACD appelle les pouvoirs publics à prendre des mesures fortes pour promouvoir la parité dans l'art et la culture en suivant 7 objectifs :

- Mettre en place des objectifs chiffrés dans la politique de réduction des inégalités : + 5 % de femmes par an dans les programmations de spectacle vivant pendant 3 ans.
- Rendre obligatoire la parité dans la composition des jurys et autres comités d'experts dépendant du ministère de la Culture et de la Communication et de ses établissements publics.
- Inscrire des engagements concrets et mesurables en faveur de la présence des femmes et des œuvres créées et/ou mises en scène par des femmes dans les cahiers des charges des établissements et des services publics culturels et audiovisuels.
- Systématiser la remontée des indicateurs de mixité dans les programmations.
- Placer la parité femmes-hommes au cœur de la concertation entre le ministère de la Culture et de la Communication et les collectivités territoriales dans le processus de nomination des responsables de lieux culturels.
- Consacrer la parité dans les nominations à la tête des établissements culturels.
- Promouvoir l'égalité femmes/hommes, notamment dans l'accès aux moyens de production.

Retrouvez l'ensemble des données chiffrées sur [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr) et [www.ousontlesfemmes.org](http://www.ousontlesfemmes.org)

# Andréa Bescond, la danse des mots

Molière “Seule en Scène” et Prix Nouveau talent théâtre SACD en 2016, Andréa Bescond passe *Les chatouilles ou la danse de la colère* de la scène à l’écran. Rencontre avec une auteure partie du corps pour arriver aux mots. PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE COLLARD

**Votre spectacle mélange langage du corps et langage parlé. Comment avez-vous articulé les deux écritures ?**

Il y a dix ans j’ai écrit une pièce, *Petit conte de faits*, qui parlait déjà de pédophilie. C’était du théâtre physique, avec de la danse, de la musique, mais pas de texte. Lorsque j’ai commencé à écrire *Les chatouilles*, j’avais découvert le théâtre quatre ans auparavant avec *Les 39 marches* (NDLR où elle était comédienne), j’avais rencontré Éric (NDLR Métayer, metteur en scène des *Chatouilles*) ; j’ai eu la sensation d’avoir appris à parler et éprouvé le besoin de passer par ce nouveau chemin. Comme un parcours logique de ma carrière artistique : après 20 ans de danse, les mots sont venus... Les choses se sont donc faites naturellement. J’ai commencé par écrire un récit sur lequel s’est greffé un travail d’improvisation – y compris physique – qui m’a peu à peu amené à enrichir les personnages puis à écrire les dialogues. En écrivant ces dialogues, je me suis rendue compte que, pour certains passages de la pièce, je n’arrivais plus à écrire... Je savais que c’était alors au corps de prendre le relais. On parle d’un thème quand même très particulier et je voulais respecter la pudeur du public, ne pas l’étouffer. Je ne voulais pas être dans du trash, j’avais envie que cela passe par les sens, les tripes et le corps était à ce moment-là le moyen idéal pour le faire. Même s’il est certain qu’on entre dans le drame par les mots à plusieurs moments de la pièce je voulais que chacun se raconte son histoire et le corps permet ça.

**En mélangeant ces deux registres et à ce stade de votre évolution artistique, dans quelle écriture vous sentez-vous aujourd’hui le plus à l’aise ?**

Je me dirige considérablement vers les mots. J’ai maintenant envie de parler même si toutes les créations que je ferai seront toujours baignées de cet aspect chorégraphique, de ce corps qui est une vraie expression dont

j’aurai toujours besoin. Je n’ai jamais aimé la danse pour la danse, pour son esthétique, mais parce qu’elle donne à voir l’aspect émotionnel d’un corps et permet de raconter une histoire.

**Vous allez tourner l’adaptation des *Chatouilles* pour le cinéma. Comment se fait la transition ?**

Ce projet est né de la rencontre avec François Kraus et Denis Pineau-Valencienne des Films du Kiosque. Ils sont venus nous voir à la fin du spectacle à Avignon et nous ont proposé de faire un film, avant Paris, avant le succès... Lorsqu’avec Éric nous avons commencé l’adaptation de la pièce pour le cinéma et pour prolonger ce qui vient d’être dit sur le corps, j’avais l’impression que tout était très verbeux, qu’il fallait tout expliquer pour que les gens comprennent le scénario. Nous avons vraiment tenu à faire une vraie adaptation et non pas refaire la pièce en film. Vu l’impact du spectacle nous voulions apporter d’autres informations, sur les impacts collatéraux, familiaux, notamment, en ajoutant des personnages, en élargissant le spectre. À la différence de la pièce tous les personnages seront bien sûr incarnés par des comédiens

**Le film comportera-t-il toujours des passages corporels ?**

Oui, c’est primordial. Nous avons tenu à garder tout l’onirisme de la pièce et le même fil conducteur, en continuant à naviguer dans les souvenirs d’Odette (NDLR Odette adulte sera jouée par Andréa Bescond). Il y a un temps présent bien sûr mais beaucoup de flash-back, d’anachronismes, on s’amuse à voyager dans tout cela et la danse garde une place importante, sous forme d’images qui s’insèrent.

**Comment travaillez-vous avec Éric Métayer ?**

Nous sommes très complémentaires. Lorsque nous nous sommes rencontrés il avait envie de se diriger

---

## « J'ai maintenant envie de parler. »

---

vers la danse et moi vers le théâtre, une rencontre à mi-chemin donc ! Nous aimons co-écrire, travailler ensemble, mélanger nos univers. J'ai tendance à écrire beaucoup, beaucoup... Pour *Les chatouilles*, il m'a relue, m'a conseillée, de mon côté j'ai essayé d'apporter des choses au niveau de la mise en scène. Pour le film nous avons travaillé de manière différente, en nous partageant cette fois le travail, chacun écrivant « ses » séquences, « ses » dialogues de son côté. Puis nous nous sommes échangés nos textes, chacun retouchant le travail de l'autre, en toute confiance. Un travail en ping-pong en quelque sorte ! Pour notre nouveau spectacle, *Déglutis, ça ira mieux*, j'ai écrit un énorme pavé au départ ; pavé qu'il a relu, puis a conseillé de couper, développer, retoucher... Nous avons co-signé la pièce et, comme j'ai très envie de me frotter à la mise en scène et de diriger des comédiens, nous co-mettrons en scène. Idéalement, nous aimerions bien monter la pièce en janvier 2018, après le film.

### De quoi parle cette nouvelle pièce ?

C'est l'histoire d'une mère avec sa fille, encore (!), alors que la mère développe une dégénérescence cognitive et s'interroge sur le moment de mourir... Malgré l'aspect dramatique de tout cela, comme dans *Les chatouilles*, il y aura du farfrelu, de la drôlerie issue du ridicule des situations, du second degré, de l'humour, des quiproquos. Je ne sais pas si ma troisième pièce sera plus « légère » (!) mais, en réalité, j'aime bien parler des dérives du monde, j'ai envie d'écrire sur la violence humaine, les quiproquos, la non écoute, c'est ce qui me motive dans l'écriture. Voir comment on peut discuter et ne pas se comprendre.

## Repères

---

**2010-2011** : *Les 39 Marches* de Patrick Barlow, mise en scène Éric Métayer (Théâtre La Bruyère), comédienne, nominée aux Molières dans la catégorie Révélation féminine

**2014** : *Les chatouilles ou la danse de la colère*, mise en scène Éric Métayer (Théâtre du Chêne noir, Avignon OFF) ; Prix de l'interprétation féminine du festival d'Avignon Off 2014

**2015** : Théâtre du petit Montparnasse, Paris

**2016** : Prix Nouveau talent théâtre SACD, Molière "Seule en Scène" et Prix du jeune théâtre de l'Académie française

**19-20 octobre 2016** : Théâtre du Châtelet

**Janvier-mai 2017** : *Les chatouilles ou la danse de la colère* en tournée

**Juin-juillet 2017** : tournage de l'adaptation cinéma des *Chatouilles ou la danse de la colère*, produit par Les Films du Kiosque

---



© L.N. PHOTOGRAPHERS

### Après avoir été danseuse, puis comédienne, vous sentez-vous auteure aujourd'hui ?

Je suis hyper flattée, mais pas tant que ça en fait, je n'y crois pas trop ! J'aime écrire, depuis longtemps, depuis l'école où je produisais de longues rédactions (!), mais « auteure » c'est encore très nouveau pour moi. Je me dis juste qu'il faut l'assumer et continuer à bosser ! Ce que je fais de toute façon. Mais toute cette confiance c'est touchant en tout cas...

### « Il nous faut nous construire avec ce qui nous est arrivé, pas contre » avez-vous déclaré dans une interview. Pourrait-on remplacer « nous construire » par « écrire » ?...

Oui... Il y a eu quelque chose de très salutaire dans l'écriture des *Chatouilles*. Pas seulement d'un point de vue personnel. Quand je voyais les gens venir à la fin du spectacle me dire « merci de venir raconter mon histoire », j'ai compris à quel point ils s'appropriaient ce récit, cela m'a dépassée. Je n'avais pas imaginé que les gens se confieraient autant, par des témoignages, des messages et qu'ils seraient si nombreux, c'est incroyable. ■

Blanche Gardin

# “Le One est un tel saut dans le vide...”

Longtemps réticente à monter seule sur scène, l'ex-membre du Jamel Comedy Club a bien fait : son premier one-woman-show créé à 35 ans et celui qui a suivi, lui ont valu le Prix SACD nouveau talent humour en juin dernier. Rencontre avec une lauréate pas près de s'arrêter en si bon chemin. PROPOS RECUEILLIS PAR **GUILLAUME REGOURD**

**Vous avez écrit et joué votre premier spectacle à 35 ans. Qu'est-ce qui vous a retenu si longtemps de le faire ?**

J'ai vécu l'expérience de la troupe au sein du Jamel Comedy club il y a dix ans. On se succédait sur scène pendant cinq minutes. Et c'est vrai qu'au fil des années tous mes petits camarades sont passés au One. Pas moi. Je ne me suis pas sentie de le faire. Parce que la trouille de la scène l'a longtemps emporté sur le désir que je pouvais prendre à me lancer dans un One. Il m'a fallu d'abord en passer par un sas, 5 ans pendant lesquels j'ai fait autre chose : des petits rôles à droite à gauche, des formats courts que j'ai écrits pour la TV... Ça me trottait toujours dans la tête. Chaque fois que je voyais un copain humoriste sur scène j'étais très jalouse.

**Et qu'est-ce qui vous a décidé à sauter le pas ?**

Il a fallu une rupture amoureuse. Je me suis retrouvée seule, à 35 ans, pour la première fois de ma vie. J'ai découvert la solitude de manière frontale avec deux possibilités : sombrer dans la dépression pure et simple ou tenter de transformer/sublimer cela en quelque chose d'autre.

**Du coup, cette écriture fut-elle libératrice et fluide ou fut-elle au contraire laborieuse ?**

Ça a sûrement été libérateur. Cela m'a fait prendre conscience que mon expérience était partageable. Une fois lancée, je produis énormément. Pour un spectacle de 20 pages, j'en écris en général 150. Et comme je me lasse très très vite de ce que j'écris et de ce que je dis sur scène, j'ai rapidement eu l'envie et le matériel pour un deuxième spectacle, celui que j'ai joué de février à juin.

**Après la rupture dans le premier spectacle, aviez-vous encore envie dans celui-ci, *Je parle toute seule*, d'aborder des thématiques aussi personnelles ?**

Oui oui, c'est toujours aussi nombriliste. (rires) Moi je, mes entrailles, mon cerveau, mes souffrances, mon point de vue sur ce monde qui déconne. Parfois ça frise même un côté donneuse de leçons sur l'état du monde, la société, la façon dont on se comporte...

**Comment savez-vous quand votre texte est prêt à être joué ?**

Je fais un premier jet, toute seule dans les bois. Et ensuite je commence à passer des coups de fil à mes potes les plus marrants. À savoir, très souvent : Béatrice Fournera et Joseph Carabalona. Ce sont des alliés qui acceptent cette situation de cobaye, ils savent que je vais tester des choses sur eux et je leur fais absolument confiance. Quand ça leur donne envie de rebondir, je sais qu'il y a un bon terreau. Je ne me suis jamais jetée dans le vide avec un texte que je n'aurais pas du tout essayé avant.

**C'est important pour vous d'être rassurée ?**

Essentiel. Le One est un tel saut dans le vide... C'est atroce. Je fais aussi des scènes ouvertes. On en trouve de plus en plus à Paris. Cela permet de tester cinq minutes par-ci, cinq minutes par-là. C'est moins effrayant que d'arriver avec une heure de textes non testés. C'est très dur les scènes ouvertes et, par comparaison, cela rend plus doux le fait de monter sur scène par la suite devant des gens qui sont vraiment venus vous voir, vous. Mais je continue de traquer et de me demander ce que je fiche sur scène à chaque spectacle.



### Ça ne vous est toujours pas passé ?

Non. J'ai encore la trouille jusqu'à la fin, même si ça diminue un peu en cours de représentation. À un moment, on réalise qu'on n'est pas morte d'être montée sur scène. Des fois cela se passe même bien, on redécouvre le texte, on invente avec l'émotion de la salle. Je n'irai pas jusqu'à dire que je prends du plaisir. Pas encore. Mais je sens que je franchis des paliers. Avec près de 200 représentations dans les pattes, je commence tout juste à pouvoir inventer des choses sur scène. Des micro-trucs. « Il faut vingt ans pour faire un bon comédien de stand-up » dit Louis C.K. J'en suis loin.

### Comment votre pratique du stand-up a-t-elle évolué depuis votre période Jamel Comedy Club ?

J'ai cessé de gesticuler. Je ne dis pas que je n'y reviendrai pas un jour, mais quand j'ai voulu faire mon spectacle, je ne me retrouvais plus dans cette façon d'arpenter la scène le micro à la main. J'ai trouvé quelque chose qui m'appartient dans l'écriture et me donne envie de délivrer un texte sans être parasitée et sans parasiter l'écoute des gens par des effets visuels ou corporels. Ce n'est pas tellement réfléchi. Dans la vie, je ne parle pas vite, je pèse mes mots.

### Vous êtes aussi comédienne. Quelle est la différence entre le fait de jouer ses propres textes et ceux des autres ?

Je ne me sens pas vraiment comédienne. En fait, je n'ai jamais vraiment interprété les textes des autres. Même

au cinéma, je me suis toujours arrangée pour réécrire mes rôles. C'est d'ailleurs vaguement une espèce de condition pour que j'accepte un petit rôle. Ça m'est arrivé une fois sur un téléfilm d'avoir affaire à une réalisatrice qui ne voulait pas que je change une virgule du texte et ça a été très compliqué pour moi. Je la comprends à 100 %, mais pour l'instant je ne suis pas prête à le refaire.

### Justement, vous serez à l'affiche du prochain film d'Éric Judor, *Problemos*, que vous avez co-écrit. Pouvez-vous nous en parler ?

C'est un film sur une communauté d'écolos résistants dans une ZAD, qui sort en mars. C'est un film choral, un film de troupe. On a tous été là du jour 1 jusqu'au dernier jour du tournage dans une sorte de mise en abyme du scénario, puisque nous nous étions isolés dans l'Ardèche comme nos personnages.

### Comment abordez-vous l'écriture comédie au cinéma ?

Pour écrire un film, il faut savoir raconter une histoire, chose que je ne sais pas faire et que mon co-auteur sur *Problemos*, Noé Debré, sait, lui, très bien faire. J'ai beaucoup appris à son contact : sur la dramaturgie, sur le fait d'agencer les éléments pour qu'il y ait de la tension... C'était un pur bonheur de travailler avec lui et nous avons d'ailleurs prévu de nous commettre à nouveau ensemble pour d'autres aventures. C'est très gratifiant de mener un projet de long à son terme.

### Et sur scène, quel est votre programme ?

Je suis en tournée pour la première fois, avec *Je Parle toute seule*, que je reprendrai ensuite à L'Européen à Paris à partir de janvier. Et j'ai déjà envie de faire un troisième spectacle. Je suis vraiment sur un rythme de un spectacle par an. Dommage pour moi d'ailleurs : les gens pensent chaque fois que c'est le même spectacle, donc ils ne reviennent pas. Stratégiquement c'est nul, mais voilà, j'ai été élevée par des communistes qui ne m'ont pas du tout appris à capitaliser... ■

## Repères

.....  
**2006-2008** : Participe au Jamel Comedy Club

**2012-2014** : Joue dans la série *WorkinGirls*

**2015** : 1<sup>er</sup> spectacle *Il faut que je vous parle* à La Nouvelle Seine

**2016** : 2<sup>e</sup> spectacle *Je parle toute seule* à La Nouvelle Seine et en tournée

**Janvier 2017** : reprise de *Je parle toute seule* à L'Européen  
 .....

# L'action sociale de la SACD

Un coup dur peut arriver à n'importe qui et les auteurs, compte tenu de leur statut particulier, sont davantage exposés. La SACD répond présente dans ces périodes particulières.

Être auteur, c'est avoir un statut particulier. C'est aussi avoir une structure particulière de revenus. Faire un film, écrire une pièce ou monter un spectacle nécessite du temps. Les revenus sont irréguliers et sans possibilité de compensation comme l'assurance chômage ou l'intermittence. Parce que les auteurs ne sont ni salariés, ni intermittents. Parfois, ces ressources sont suffisantes pour répondre aux échéances de la vie quotidienne, parfois, elles viennent à manquer. Et c'est sans compter les accidents de la vie comme le décès d'un conjoint, une hospitalisation... Dans ces cas, la SACD propose des solutions d'accompagnement.

Pourquoi les auteurs viennent-ils ? « De plus en plus d'auteurs rencontrent des chutes brutales de revenus, se retrouvent même sans aucune source de revenus du jour au lendemain et sont contraints de revoir leur niveau de vie. C'est toute une organisation financière et familiale à revoir : changement d'appartement, changement d'école pour les enfants, vente d'un bien... », cite à titre d'exemple Véronique Perlès, directrice en charge des affaires sociales.

L'an dernier la SACD a accompagné plus de 200 auteurs. Lorsqu'il arrive un pépin, difficile de savoir par où commencer ; de démêler l'urgent de l'accessoire ; de choisir entre les solutions qui existent. Trouver une oreille attentive et bienveillante est la première

étape des solutions proposées aux auteurs par la SACD. « Nous connaissons parfaitement l'ensemble des dispositifs d'aides légales et des partenaires susceptibles d'intervenir. En fonction de chaque situation particulière nous orientons l'auteur et le soutenons dans ses démarches », précise Véronique Perlès. « Nous pouvons intervenir ponctuellement pour un accompagnement dans les démarches administratives ou plus globalement et toujours dans une relation de confiance. Les possibilités d'aides financières prévues par la SACD permettent de parer à l'urgence et d'envisager des solutions pérennes », ajoute Sabah Elmostefa, assistante sociale de la SACD.

C'est simple mais c'est aussi le plus difficile. Téléphoner, pousser la porte de la SACD, demander de l'aide sans honte ni peur du jugement est souvent pour les auteurs le plus compliqué. « Les auteurs ont un lien très fort avec la SACD, beaucoup de ceux que nous recevons ici ne pousseraient pas la porte d'un service social classique », remarque Véronique Perlès. « En arrivant, après avoir fait le premier pas, les auteurs sont plutôt anxieux. Notre objectif est de les voir repartir soulagés. Nous garantissons naturellement la confidentialité. »

## Les aides de solidarité

Dans certains cas, la SACD accorde même un soutien financier ponctuel décidé par une commission sociale constituée d'auteurs administrateurs. « Composée de trois membres élus au sein du conseil d'administration de la SACD, la commission sociale en est l'émanation directe. Palliant de manière parfois décisive les lacunes de la protection sociale, elle se réunit chaque année une vingtaine de fois. Ses interventions complètent l'action à long terme de la direction des affaires sociales. Elle intervient de manière toujours

## Vos contacts à la SACD

VÉRONIQUE PERLÈS, directrice en charge des affaires sociales  
Tél. : 01 40 23 44 08 - veronique.perles@sacd.fr

SABAH ELMOSTEFA, assistante sociale  
Tél. : 01 40 23 44 43 - Sabah.elmostefa@sacd.fr

ponctuelle, aussi rapidement que peut l'exiger une détrese, tout en organisant le suivi de la situation d'un auteur en difficulté » explique Pascal Lainé, administrateur SACD et membre de ladite commission. L'attribution se fait sur dossier comportant de nombreuses pièces justificatives. Lorsque la commission attribue un soutien, les sommes sont allouées à l'auteur dans un délai très court n'excédant pas une semaine. C'est capital parce que dans bon nombre de situations, le temps est l'ennemi.

La SACD propose aussi deux aides spécifiques : l'allocation filleul qui consiste en une aide – sous conditions de ressources – aux enfants orphelins d'un parent sociétaire de la SACD, jusqu'à leur 25<sup>e</sup> anniversaire, ainsi que les aides de la Fondation Paul Millet, dédiées aux auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie. En 2015, les aides de solidarité représentaient un peu plus de 400 000 €.

## Sensibiliser les auteurs aux subtilités de leur statut

Afin d'informer le plus grand nombre d'auteurs des subtilités liées à leur statut, la SACD organise des réunions collectives avec des représentants des institutions sociales (Agressa, Ircec ...). Au total, 300 auteurs ont assisté à ces rencontres. Pour Véronique Perlès, « ces moments sont précieux même si les auteurs ne retiennent pas tout ce qui est dit. Les dispositifs sont tellement complexes qu'il est très difficile pour eux d'y voir clair. L'essentiel est de nouer un contact et de permettre les échanges. Une fois sensibilisés, ils en parlent entre eux et savent à qui s'adresser ».

La SACD accompagne aussi les auteurs dans leurs relations avec les institutions sociales spécifiques à leur statut : affiliation et déclarations annuelles à l'Agressa, information sur les régimes de retraite complémentaire... Elle les soutient également plus largement dans toutes les démarches administratives : problématique de logement, demandes de liquidation de retraite...

Et justement, afin de pallier la baisse des revenus au moment de la retraite, la SACD a mis en place, comme le défendait Victor Hugo lorsqu'il en était président, un complément de retraite sous certaines conditions. Le montant global de ces compléments varie d'une année sur l'autre, en fonction des ressources disponibles, fixées par le Conseil d'administration. Ces allocations complémentaires peuvent s'avérer réellement précieuses pour des auteurs dont la retraite (de base et complémentaire) se révèle insuffisante, notamment à cause de mauvaises conditions de cotisations au fil des ans, voire d'absence de cotisations. En 2015 ces allocations complémentaires ont représenté plus de 3 millions d'euros versés à un peu plus de 1 200 auteurs.

## Un travail de veille et institutionnel

Ce travail permanent d'accompagnement des auteurs permet au service des affaires sociales d'effectuer un travail de veille sur les besoins et d'imaginer des réponses collectives. Il peut alors porter ses préoccupations au sein des différents organismes sociaux dans lesquels la SACD est représentée (RACD, Fonds de formation continue de l'Afdas...). C'est ainsi à l'initiative de la SACD, qui avait ■■■

## À noter...

### ■ AUTEURS-FONCTIONNAIRES

Depuis juillet 2015, les auteurs qui ont par ailleurs un statut de fonctionnaire et qui bénéficiaient à ce titre d'une dispense de versement de la cotisation d'assurance vieillesse sont désormais obligés de s'affilier à l'Agressa dès lors que leurs revenus d'auteur atteignent le seuil d'affiliation (8 649 € pour 2015).

### ■ RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

La réforme du RAAP prévoit le passage d'une cotisation optionnelle à une cotisation proportionnelle (4 % sur les droits SACD). Avec une période transitoire de 10 ans pendant laquelle un auteur peut choisir de rester dans la classe optionnelle dans laquelle il cotisait au moment de la mise en application de la réforme (le 1<sup>er</sup> janvier 2017) si celle-ci est plus intéressante pour lui en matière d'acquisition de points. Ce choix sera proposé par le RAAP dans le courant du premier trimestre 2017. Attention : il est possible de changer de classe de cotisation jusqu'au 31 décembre 2016. Il est important de se poser la question avant cette date car au-delà aucune modification ne sera envisageable

### ■ FORMATION CONTINUE

Afin de permettre au plus grand nombre d'auteurs professionnels d'accéder à la formation continue et de prendre en compte les éventuelles périodes d'interruption de revenus, les critères d'accès ont été élargis : il faut désormais être affilié à l'Agressa ou à la Maison des artistes ou avoir perçu un revenu d'auteur d'au moins :  
9 000 € sur les 3 dernières années  
ou 12 000 € sur les 4 dernières années  
ou 15 000 € sur les 5 dernières années.

■■■ ouvert le dossier en 1999, que la loi sur la formation continue pour les auteurs a été votée en décembre 2011. Aujourd'hui, le fonds finance entre 4 et 5000 stages par an.

Autre sujet sensible : beaucoup d'auteurs ignorent qu'ils doivent effectuer une démarche volontaire pour s'affilier à l'Agessa et qu'à défaut ils ne cotisent pas pour leur retraite de base. Après de nombreuses années de discussions, les auteurs devraient bientôt avoir la possibilité de régulariser les cotisations prescrites et rétablir ainsi leurs droits à retraite. La circulaire ministérielle de mise en application doit paraître prochainement. Cette mesure a par ailleurs été accompagnée d'une modification du Code de la Sécurité sociale, qui prévoit le précompte des cotisations vieillesse sur les droits d'auteur, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Enfin, le service des affaires sociales s'est attelé à un nouveau chantier : le logement. Une négociation est en cours avec un bailleur social. ■

## La MACD : une mutuelle attractive et à taille humaine

Administrée par et pour les auteurs, la Mutuelle des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (MACD) est une mutuelle indépendante sans but lucratif à vocation solidaire. Elle a bénéficié d'un legs : deux immeubles parisiens dont les revenus locatifs permettent de couvrir en totalité ses frais de fonctionnement. « Chaque euro versé par les adhérents est entièrement affecté au versement des prestations » assure le président Georges Vérin.

La MACD est gérée par un conseil d'administration de 12 personnes, tous bénévoles. Peuvent adhérer à la MACD les auteurs et compositeurs dramatiques adhérents à la SACD, leurs enfants, leurs ayants droits, ainsi que les adhérents de la Scam, de la SGDL, les affiliés à l'Agessa ou à la Maison des artistes. La MACD compte à ce jour 1300 bénéficiaires incluant

les adhérents, leur famille et leurs ayants droits.

La MACD propose une seule garantie mais avec des tarifs différenciés selon l'âge : de la gratuité pour un enfant de moins de 2 ans à 76,74 €/mois\* après 65 ans, en passant par un tarif très attractif pour les jeunes actifs de moins de 40 ans (32,37 €/mois\*).

La MACD est aussi à taille humaine. Pas de plateforme téléphonique, mais une équipe de trois personnes, qui connaît ses adhérents et qui est en lien avec les autres services de la SACD et la fondation Paul Milliet. « C'est très familial. Les auteurs ont toujours la même personne au téléphone. Et si un auteur a des difficultés, s'il a par exemple besoin d'un appareil auditif et qu'il n'en a pas les moyens, on peut voter une aide exceptionnelle », souligne Georges Vérin.

\* Tarifs 2016

## Auteurs Solidaires, c'est parti !

**Créé sous l'impulsion de la SACD, ce Fonds de dotation d'intérêt général vient de lancer ses premières opérations à Marseille : "Raconte-moi ta vie !" et "Un cirque dans ma tête". Objectif ? Travailler sur le terrain au renforcement du lien social par la culture.**

Auteurs Solidaires, présidé par Jacques Fansten, mobilise des auteurs professionnels pour encadrer et mener à bien localement des expériences de création partagée. Deux opérations au long cours débutent cet automne dans la cité phocéenne :

### "Raconte-moi ta vie !"

dont la coordination est assurée par l'Alhambra Cinéarseille, pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel, propose depuis le 27 septembre et pour toute l'année scolaire à des collégiens du 10<sup>e</sup> arrondissement de Marseille d'imaginer courts-métrages, pièces de théâtre ou autres à partir de témoignages de parents ou de proches sur leur vie passée.

### "Un cirque dans ma tête"

organisé en collaboration étroite avec Archaos, pôle national Cirque Méditerranée, plonge depuis le 21 septembre de jeunes personnes en situation de handicap fréquentant l'Institut médico-éducatif Vert-Pré dans l'univers circassien, avec pour objectif de les accompagner sur une période de 18 mois dans l'écriture et l'interprétation d'un numéro de cirque. ■

# Deux jeunes auteurs francophones primés par la SACD

Céline Delbecq (Belgique) et Edouard Elvis Bvouma (Cameroun) ont tous deux reçu le Prix de la Dramaturgie de langue française décerné par la Commission Théâtre de la SACD, le 25 septembre dernier, lors des Francophonies en Limousin. Deux auteurs à découvrir.

## Céline Delbecq

Issue du Conservatoire Royal de Mons, Céline Delbecq est comédienne, autrice et metteuse en scène. Tirillée entre le milieu social et le milieu artistique, elle fonde la Compagnie de la Bête Noire en mars 2009 pour laquelle elle écrit et met en scène des pièces de théâtre s'inscrivant dans un contexte social occidental. Depuis 2009, elle a écrit et mis en scène 6 spectacles à partir de la question : qu'est-il nécessaire de dire aujourd'hui ? Titulaire de nombreux prix, éditée chez Lansman, traduite en anglais et en espagnol, prochainement diffusée sur France Culture, Céline Delbecq a reçu des bourses qui lui ont permis des résidences d'écriture et de création en Belgique, en France et au Canada. Elle a également eu l'opportunité de travailler au Burkina Faso, au Bénin, en Tunisie, à Haïti, au Mexique... Elle est à l'initiative de plusieurs événements politico-artistiques à Bruxelles comme le Cocq'Arts Festival ou Le Marathon des Autrices. Elle est également comédienne et joue dans *Les filles aux mains jaunes* de Michel Bellier (Dynamo Théâtre/Marseille).

Depuis janvier 2016, elle est artiste associée au Centre Dramatique National de Montluçon, dirigé par Carole Thibaut.



© AREZKI MELLAL

## Edouard Elvis Bvouma

Auteur, metteur en scène et comédien, il a effectué des résidences en Afrique et en France. Désigné meilleur auteur de l'année 2008 par les Grands Prix Afrique du Théâtre Francophone, ses textes ont été créés au Cameroun et en Afrique. Il a écrit et mis en scène *Petit à petit l'oiseau perd son nid* et *Le Deal des Leaders*, a signé les mises en scène de *Iphigénie en Tauride* de Goethe, *L'Assemblée des femmes* d'Aristophane ou encore *Don't cry, stand-up !* de l'humoriste Charlotte Ntamack. Il a publié le roman *L'Épreuve par neuf* et le recueil de nouvelles *L'Amère patrie* chez l'Harmattan, la nouvelle *L'Impasse* à la fondation de Lille, la nouvelle *Ave Mariana*, chez Magellan, réédité chez Magnard. Co-fondateur de la compagnie Zouria Théâtre, il organise au Cameroun, une biennale d'écriture intitulée Contextheatreal (Chantier Contemporain du Texte Théâtral).

**À noter :** Edouard Elvis Bvouma faisait partie des auteurs sélectionnés dans le cycle de lectures Ça va, ça va le monde à Avignon (RFI/SACD), pendant le Festival d'Avignon avec son texte *À la guerre comme à la Gameboy*. ■

### PRIX RFI THÉÂTRE

Le Prix RFI Théâtre (auquel participe également la SACD) a été remis cette année à Hakim Bah (Guinée) pour son œuvre *Convulsions* (soutenue par l'association Beaumarchais-SACD).



© PIERRE JASSOGNE

# La Fémis fête son 30<sup>e</sup> anniversaire

L'occasion d'interroger sa nouvelle directrice, Nathalie Coste-Cerdan sur... l'avenir.

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE COLLARD

**En 30 ans, les métiers du cinéma ont évolué et le paysage de la formation est devenu de plus en plus concurrentiel. Comment La Fémis s'est-elle adaptée ?**

Sur le plan technologique, l'école a fait sa mutation en 2012, en mettant en œuvre un grand plan de numérisation pour changer l'ensemble des matériels de la chaîne technique. Même si le tournage en argentique est toujours possible si un élève le demande, le numérique s'est largement imposé dans la fabrication des films (environ 100 courts métrages par an). Sur le plan pédagogique, le fait que l'enseignement soit assuré par des professionnels du secteur (plus de 500 intervenants par an) est la garantie d'une adaptation constante et naturelle aux mouvements industriels et artistiques qui agitent le cinéma, voire d'une capacité d'anticipation. L'éventail des formations initiales s'est élargi : depuis 2013, il existe une section consacrée à la création de séries ; dans le cursus général, une formation, plus économique, aux métiers de la distribution et l'exploitation a complété celle consacrée à la production. Enfin, avec la création du programme « La Résidence » (qui renforce le travail mené depuis 2008 sur l'Égalité des chances) l'école a ouvert la porte à des jeunes issus de milieux moins favorisés mais passionnés de cinéma et de nouvelles technologies.

**Vous venez de prendre la direction de l'école. Quelles sont vos principales priorités pour l'avenir ?**

Je souhaite renforcer profondément l'ouverture de l'école sur le monde. C'est pour moi un levier essentiel vers de nouveaux imaginaires comme d'opportunités professionnelles ; cela implique d'obtenir une proportion plus grande d'élèves étrangers, de déployer l'usage de l'anglais, de développer stages et expériences dans de nombreux pays. La deuxième priorité consiste à garder le cap d'un recrutement des étudiants sociologiquement ouvert (l'école est gratuite et plus d'un tiers des étudiants reçoivent une bourse). La modernisation de l'image de l'école est la troisième priorité, pour espérer recruter plus largement. Le déploiement de l'activité de recherche constitue un dernier chantier avec la mise



© NATHALIE KLIMBERG

en œuvre du « Labo Fémis » avec le développement de thèses dans les champs esthétique, économique et technologique, en partenariat avec des organismes publics et privés.

**À votre avis, quel sera le profil des auteurs de demain ?**

Nous ne sommes pas une école de « profilage » ! Nous cherchons juste à faire en sorte que l'école soit un lieu ouvert de métissage de cultures et de parcours et de partage. C'est l'assurance que les « bandes » qui sont au cœur du fonctionnement de La Fémis seront plus nombreuses et plus pérennes. Des bandes qui perdurent après l'école : Léa Fehner, Julia Ducournau, Leïla Bouzid ou Sacha Wolff, dont les œuvres ont été remarquées récemment, ont su créer cette alchimie, creuset du cinéma de demain. ■

## CEEA : 20 ans dédiés à l'écriture de scénario

Partant de l'idée que scénariste est un métier qui s'apprend, le Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEA) propose aujourd'hui à la fois une formation longue (deux ans) et qualifiante (de niveau Master 2) et des formations continues.

Financée par les partenaires du Conservatoire, la première vise à la professionnalisation des scénaristes, leur permettant à la fois de s'adapter aux formats et besoins du marché et d'être une force de proposition en termes de création pure. Et ce dans trois domaines : cinéma, télévision et animation. 12 élèves sont ainsi sélectionnés par un jury professionnel chaque année, sur environ 250 qui se présentent. « En 20 ans la pédagogie a forcément évolué, allant vers plus d'heures et moins d'élèves par atelier pour aboutir à une formule qui nous satisfait aujourd'hui » précise Patrick Vanetti, directeur du Conservatoire. Plus de 85 % des élèves qui intègrent la formation la mettent en œuvre dès la sortie, chiffre qui passe ensuite à 90 % les années qui suivent.

Depuis 2007 le Conservatoire propose également de la formation continue, un peu moins de 750 heures annuelles, dans l'objectif d'apporter aux 165 stagiaires (en 2015), scénaristes bien sûr mais aussi producteurs, directeurs littéraires, diffuseurs, auteurs de l'écrit qui veulent adapter leur œuvre, un complément de bagage technique, un perfectionnement. D'où des ateliers parfois très ciblés. « L'idée est de donner

des outils aux auteurs pour des questions bien spécifiques » précise Patrick Vanetti.

Interrogé sur l'avenir du Conservatoire, il répond : « Permettre à de jeunes auteurs de se professionnaliser reste un pari. Nous réfléchissons à de nouvelles offres de formations pour encore mieux répondre aux besoins ». Comme le lancement d'un module autour de l'anglais du scénario afin de permettre aux auteurs français de travailler avec des partenaires anglophones ou étrangers, de participer à des co-productions internationales. « On voit bien qu'en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, les gens s'intéressent au savoir-faire français – notamment avec des séries comme *Les revenants*, *Dix pour cent* ou *Engrenages*. Nous voulons permettre aux auteurs français de se sentir plus à l'aise dans le maniement de l'anglais pour qu'ils n'aient plus d'inhibition lorsqu'il s'agit de travailler avec d'autres dans cette langue ». **C.C. ■**

### Masterclass

Du 30 novembre au 2 décembre, le CEEA (et Mille Sabords !) propose une Masterclass de Nicola Lusuardi, scénariste et directeur littéraire italien (auteur notamment de la série *1992*) : "Séries TV, la révolution narrative". Ou comment penser la série autour d'une thématique plutôt que d'une intrigue. Inscription et renseignements auprès du CEEA.

## Fonds Web Séries : place à l'innovation

**En lançant avec France Télévisions – une première – le Fonds Web Séries, la SACD souhaite voir émerger de jeunes auteurs, de jeunes créations et proposer aux auteurs du web de nouvelles opportunités.**

C'est un fait : les programmes audiovisuels, dont la fiction, sont de plus en plus regardés via d'autres écrans que l'écran de télévision – ordinateurs, tablettes, smartphones – et de plus en plus en mobilité. Ces nouvelles pratiques impliquent de penser à de nouvelles œuvres et au développement de web séries adaptées. Pour répondre à ces nouveaux besoins, la SACD et France Télévisions s'allient dans le Fonds Web Séries. D'autres partenaires comme la Région Hauts-de-France via Pic-tanovo, participeront à l'aventure pour permettre aux créateurs de bénéficier de plus d'avantages encore.

### 300 000 euros pour créer, innover, découvrir et faire découvrir

L'objet de ce nouveau Fonds est d'accorder une aide à l'écriture de séries courtes, feuilletonantes, prioritairement imaginées pour une pratique en mobilité. Il est destiné aux nouveaux talents comme aux auteurs d'une première ou seconde saison d'une web série. Deux fois par an, autour d'une commission composée d'auteurs, de représentants de France Télévisions et de producteurs, le Fonds – doté en 2016 d'un budget de 300 000 euros (150 000 euros apportés par la SACD et 150 000 euros par France Télévisions) – soutiendra un nombre de projets non prédéfini privilégiant les propositions les plus innovantes afin de les financer au plus juste. Les projets lauréats seront ensuite suivis par le producteur et les équipes de France Télévisions. Les soutiens accordés iront vers l'innovation, notamment vers la recherche de nouveaux formats, de nouvelles technologies, de nouvelles écritures dans toute la diversité des styles (comédie...).

### Rendez-vous !

Du 17 octobre au 21 novembre 2016, lancement du premier appel à projets sur le Portail des soutiens de la SACD : <http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr/>  
La première commission se tiendra début 2017.

## FESTIVALS

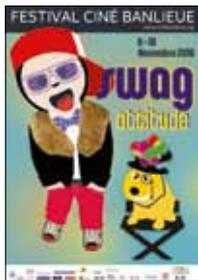
NOVEMBRE



### LES THÉÂTRALES CHARLES DULLIN

Les Théâtrales proposent tous les deux ans un Festival axé exclusivement sur le théâtre contemporain. La programmation intègre des textes d'auteurs d'aujourd'hui, des écritures de plateau, des œuvres emblématiques de la création dans un pays étranger, des spectacles jeune public, des petits et moyens formats susceptibles de s'adapter à la configuration technique de certains lieux partenaires ainsi qu'un certain nombre d'événements favorisant la rencontre entre les artistes, le public et les programmeurs. À l'honneur cette année : Nasser Djemai (Prix Nouveau talent théâtre de la SACD en 2014).

**Du 4 novembre au 11 décembre, Val-de-Marne.**  
[www.lestheatrales.com](http://www.lestheatrales.com)



### FESTIVAL CINÉBANLIEUE

Baptisée "Swag Attitude" et parrainée par Reda Kateb (en présence de Philippe Faucon, président du jury), cette 11<sup>e</sup> édition propose un panorama de films courts et longs sur ce thème, une compétition de courts-métrages, des projections en avant-première et des rencontres entre les publics et les professionnels. Une masterclass avec Reda Kateb est proposée le 18 novembre à l'UGC Ciné Cité Paris 19 ainsi qu'une table ronde au sujet de la diversité. Outre un soutien apporté à la programmation du festival, la SACD a choisi de remettre un Prix à un court-métrage présenté en compétition.

**Du 9 au 18 novembre, Cinéma l'Écran (St-Denis), Comedy Club Paris, UGC Ciné Cité Paris 19.**  
[www.cinebanlieue.org](http://www.cinebanlieue.org)



### LES RENCONTRES À L'ÉCHELLE

Manifestation pluridisciplinaire internationale, Les Rencontres à l'Échelle donnent à voir et à entendre, à travers les œuvres contemporaines d'auteurs, de chorégraphes et de metteurs en scène, le monde en mouvement, le réel. Dédiées à des formes novatrices, Les Rencontres croisent des esthétiques contemporaines, émergentes depuis la rive Sud de l'Europe – et, plus largement du continent africain – et d'autres venant d'Europe, interrogeant les enjeux collectifs et intimes liés aux parcours migratoires.

**Du 15 novembre 2016 au 16 janvier 2017, Marseille.**  
[www.lesrencontresalechelle.com](http://www.lesrencontresalechelle.com)



© EMMANUEL RIOUFOL

### FOCUS À THÉÂTRE OUVERT - F.T.O#3

12 propositions et 3 espaces pour cette nouvelle édition *F.T.O#3* qui vise à mettre en partage des écritures pour le théâtre, dans leur exigence et leur diversité. Les textes d'écrivains, d'auteurs dramatiques, de poètes, sont lus ou mis en espace. Avec : Baptiste Amann, Hakim Bah, Rémy Barché, Olivier Cadiot, Guillaume Cayet, Stéphanie Chaillou, Mohammad Charmshir, Frédéric Fisbach, Erika Z. Galli & Martina Ruggeri, Ildi ! Eldi, Eugen Jebeleanu, Laureline Le Bris-Cep, Claudius Lünstedt, Aurélia Luscher, Giorgia Mavraganis, Éric Noël, Stanislas Nordey, Pauline Peyrade, Laurent Poitrenaux, Mohammad Rezaï Rad, Grégoire Strecker, Anne Théron, Gabriel Tur, Mohsen Yalfani, Jean-Pierre Vincent...

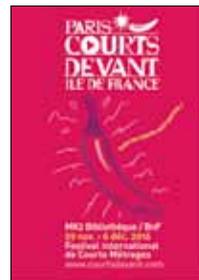
**Du 17 au 25 novembre, Théâtre Ouvert, Paris.**  
[www.theatre-ouvert.com](http://www.theatre-ouvert.com)



### LES JOURNÉES DE LYON DES AUTEURS DE THÉÂTRE

Pour cette 28<sup>e</sup> édition, plus de 300 textes ont été reçus, lus, relus, annotés, âprement discutés... 1 508 fiches de lecture ont été rédigées par le jury. Le palmarès de ce concours 2016 est marqué par la grande jeunesse des lauréats francophones, la place grandissante consacrée aux sujets d'actualité, la recherche de nouvelles formes d'écriture... 5 textes feront l'objet d'une édition avec des partenaires (Éditions Théâtrales, Lansman, Actes Sud, L'Espace d'un instant, Quartett, Espace 34, Solitaires intempestifs...). Et, pour la première fois cette année les Journées de Lyon des Auteurs de théâtre ont également souhaité publier une courte liste de textes remarquables par le Jury lors de la phase de sélection.

**Du 24 au 26 novembre, Lyon.**  
[www.auteursdetheatre.org](http://www.auteursdetheatre.org)



### FESTIVAL COURTS DEVANT

Le festival a pour objectif de promouvoir la jeune création cinématographique régionale, nationale et internationale à travers de nombreuses projections de courts métrages et de projets audiovisuels ainsi que des rendez-vous professionnels. Cette année la SACD remet un Prix dans la catégorie « Du rifici dans les écoles d'animation » et soutient la programmation Courts Devant Nouveaux Écrans qui propose : la fabrique en transmedia (laboratoire d'écriture pour les projets transmedia et les projets de web-séries), une compétition de web séries (catégories comédie et drama), une Nuit de la Web Série, un concours d'écriture 360° (en partenariat avec le Youtube Space).

**Du 29 novembre au 6 décembre, MK2 Bibliothèque et BNF, Paris.**  
[www.courtsdevant.com](http://www.courtsdevant.com)

SPECTACLES

DÉCEMBRE



**FESTIVAL DE CINÉMA EUROPÉEN DES ARCS**

8<sup>e</sup> édition de ce festival qui œuvre pour la promotion, le développement et la diffusion du cinéma européen indépendant en proposant une programmation de plus de 120 films et 230 séances, ainsi que des rencontres professionnelles. À noter la tenue du Village des coproductions européennes, forum de coproductions organisant des rendez-vous personnalisés à destination des producteurs porteurs de projets de conférences autour du financement des films en Europe. **Du 10 au 17 décembre, Les Arcs.**

[www.lesarcs-filmfest.com](http://www.lesarcs-filmfest.com)

JANVIER



© VILLE D'ANGERS - THIERRY BONNET

**FESTIVAL PREMIERS PLANS D'ANGERS**

Révéler les nouveaux réalisateurs européens, faire découvrir le patrimoine cinématographique européen, tels sont les enjeux fondateurs de ce festival de premiers films. Chaque année, sa sélection officielle se compose de plus de 100 premières œuvres (courts et longs métrages, films d'école produits en Europe). Soutien de la programmation du festival, la SACD est également partenaire de séances de lectures de scénarios de long-métrages par des comédiens de renom.

**Du 20 au 29 janvier 2017, Angers.**

[www.premiersplans.org](http://www.premiersplans.org)

OCTOBRE



**CHARLOTTE CREYX**

Après s'être fait remarquer dans *Les Brother & Brother* et leurs parodies humoristiques et la série *Le oh oh* de Nora Hamzawi, diffusée sur Canal+, Charlotte Creyx se découvre sur scène. Avec ses silences qui en disent long et ses textes inventifs, elle maîtrise l'autodérision avec subtilité et se livre avec un tel naturel, qu'elle laisse planer le doute sur la réalité des événements. Un One woman show qui a reçu le soutien du Fonds SACD Humour.

**Jusqu'au 21 décembre, Comédie des 3 bornes, Paris.**



© RAPHAËL ARNAUD

**MOI ET FRANÇOIS MITTERRAND**

"Je vous prie de croire cher monsieur à l'assurance..." Hervé écrit au Président. En 1983, le secrétariat de Mitterrand lui répond par une lettre type. Mais pour Hervé, une vraie amitié naît. Hervé Le Tellier, membre de l'Oulipo, invente l'histoire d'un homme ordinaire qui refait l'Histoire. Créé au Théâtre du Gymnase-Bernardines à Marseille en septembre, ce spectacle a reçu le soutien du Fonds SACD Théâtre.

**Jusqu'au 20 novembre, Théâtre du Rond-Point, Paris.**

NOVEMBRE



© CHRISTOPHE RAYNAUD DE LAGE

**LA NUIT OÙ LE JOUR S'EST LEVÉ**

Créé hors-les-murs, au Théâtre de la Ville - Théâtre des Abbesses, *La Nuit où le jour s'est levé* est le dernier-né du projet d'écriture au plateau conduit depuis trois ans par le metteur en scène Olivier Letellier (textes de Magali Mougel, Catherine Verlaguet et Sylvain Levet). Ce récit de l'adoption d'un enfant brésilien par une femme française et de leur rocambolesque retour en France éclaire rétrospectivement le triptyque présenté en février 2016 par l'artiste associé à Chaillot.

Ce spectacle a reçu le soutien du Fonds SACD Théâtre.

**Du 3 au 10 novembre, Théâtre de la Ville-Théâtre des Abbesses, Paris.**

# Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD soutient la création au travers de fonds financés par son action culturelle.

## FONDS MUSIQUE DE SCÈNE

En 2007, la SACD a initié un fonds d'aide à l'écriture de musiques destinées à accompagner une pièce de théâtre, une chorégraphie, un spectacle de cirque ou d'arts de la rue.

Ce dispositif tend à pallier la difficulté que rencontrent les structures productrices à passer commande à un compositeur pour la composition d'une musique originale accompagnant les spectacles de ces différentes disciplines. En effet, l'utilisation de musiques préexistantes se généralise, au détriment de la création. Les enveloppes réservées à l'écriture musicale sont de moins en moins importantes, ce qui oblige les compositeurs à travailler dans des conditions difficiles.

Le Fonds SACD Musique de Scène est une aide à l'écriture. L'aide accordée par projet sera d'un montant maximum de 5 000 €, versés à la structure productrice sur présentation d'un contrat de commande et d'un justificatif de paiement au(x) compositeur(s).

Dépôt des dossiers : **du 15 janvier au 15 février 2017**

## FONDS DE CRÉATION LYRIQUE

La SACD apporte son soutien à la création et à la production d'œuvres dramatiques et lyriques contemporaines, dans le cadre de fonds gérés par l'Action culturelle. Le Fonds de Création Lyrique (FCL), initié par la SACD, la DGCA, l'Adami et le FCM, est chargé d'attribuer une aide aux projets professionnels de création et de reprise d'ouvrages lyriques contemporains. Cette aide concerne l'opéra, le théâtre musical et la comédie musicale. Une commission composée de représentant des différents partenaires de ce dispositif se réunit deux fois par an, en juin et en décembre.

Dépôt des dossiers : **jusqu'au 30 novembre 2016**

Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD :  
<http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>

### Magazine des auteurs N°176 • Automne 2016

**Directeur de la publication :**  
Pascal Rogard

**Rédactrice en chef :**  
Catherine Vincent

**Coordination éditoriale, rédaction :**  
Caroline Collard

**A participé à ce numéro :**  
Béatrice de Mondenard

**Conception graphique :** Dimaj Studio  
**Impression :** Escourbiac (Graulhet)  
**Couverture :** Le Goff & Gabarra

### SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09  
 magazinesauteurs@sacd.fr  
 Tél. : 01 40 23 44 55

### Conseil d'administration 2016-2017

**Président :**  
Jacques Fansten

**Première vice-présidente :**  
Denise Chalem

**Vice-présidents :**  
Philippe Hersant (musique)  
Laurent Lévy (télévision)  
Alain Sachs (mise en scène)  
Bertrand Tavernier (cinéma)  
Marie-Pierre Thomas (télévision)

### Administrateurs délégués :

Stéphanie Aubin (danse)  
Frédéric Fort (arts de la rue)  
Sophie Loubière (radio)  
Stéphane Piera (création interactive)  
Jean-Philippe Robin (animation)  
Éric Rondeaux (animation)  
Jérôme Thomas (cirque)

### Administrateurs :

Jean Becker, Brigitte Bladou,  
Brigitte Buc, Sylvie Coquart-Morel,  
Luc Dionne, Caroline Huppert,  
Corinne Klomp, Gérard Krawczyk,  
Pascal Lainé, Christine Laurent,  
Jean-Louis Lorenzi, Christine Miller,  
Blandine Pélissier, Inès Rabadàn,  
Alain Stern et Catherine Verhelst.



Photos Lionel GUERICOLAS

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION



# BOUVET-LADUBAY

BRUT DE LOIRE  
SAUMUR  
02 41 83 83 83



# UN COMBAT POUR LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

**www.sacd.fr**

Android®



Iphone®



Rejoignez-nous sur

**Facebook**

[www.facebook.com/sacd.fr](http://www.facebook.com/sacd.fr)

Suivez-nous sur

**Twitter**

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

# SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET  
COMPOSITEURS DRAMATIQUES